

Le régime parlementaire selon Guizot

Guizot fut un grand parlementaire. Sa mémoire demeure associée à l'histoire de cette forme gouvernementale en France. Il l'a d'ailleurs définie comme « le gouvernement des gens d'esprit » (1). Il en a goûté profondément la lutte incessante, jamais couronnée par un succès définitif, mais pour lui riche en triomphes. Il est enfin passé, sans grandes difficultés, de l'exposé professoral à l'éloquence de la tribune, dont il devint une des illustrations ; et ces illustrations sont rares. Qu'on pense à Tocqueville, penseur authentique, orateur inégal. Enfin, grand intellectuel, Guizot a élaboré une théorie du régime, théorie qui a varié sur certains points, mais qui, pour l'essentiel, est restée immuable au cours de sa carrière politique. Il est donc normal d'étudier ses conceptions en la matière. Enfin, même à l'époque de ses victoires, il a toujours été l'objet d'une impopularité particulière. Plus respecté et admiré qu'aimé, acceptant cette situation jusqu'au défi, bien qu'elle ait contribué à une légende où, bien entendu, le caractère de l'homme tel qu'il fut se retrouve mal, mais qui possède un aspect de vérité.

Bourgeois et protestant, homme nouveau, Guizot a toujours été partisan de ce qu'il appelle un « gouvernement libre », où une nation jouit des libertés civiles et politiques en acceptant de les limiter, où le pouvoir est responsable devant les assemblées prévues par la constitution. Ce gouvernement libre est pour lui le résultat d'une évolution séculaire commune à toute la « civilisation chrétienne (2) ».

(1) Lettre à la princesse de Lieven, 15 octobre 1837 : « En 1833 ou 34, nous admirions, entre gens d'esprit, la vertu du gouvernement représentatif qui portait les gens d'esprit au pouvoir [...] Je suis toujours sûr que le pouvoir appartient aux gens d'esprit, [...] et qu'il ne peut manquer de leur revenir ».

(2) *Mémoires*, édition originale VIII, 2 : « La liberté politique [...] c'est le besoin de l'état social qui [...] sous l'influence de la religion chrétienne et par le cours naturel de la civilisation moderne, s'est développé chez les nations européennes ». Interprétation qui rapproche Guizot des catholiques libéraux. Pour lui, la « civilisa-

Il ne provient donc pas de la seule révolution de 1789, encore qu'en France la société de son temps lui paraisse finalement sortie de la Révolution française. Guizot ne regrette rien de l'Ancien régime. Il accepte sans réticence aucune, dans tous les domaines, mieux il proclame un progrès social qu'il estime irréversible et bienfaisant, fruit de la force des choses contre lequel s'évertuent vainement les prophètes du passé, telle la Rome du *Syllabus* qu'il condamne en termes sévères (3). Pour lui, un gouvernement *naturel* (terme qui souvent revient sous sa plume) est un gouvernement conforme aux données de l'évolution sociale. Le problème se limite à donner des formes *régulières* à ce gouvernement (4).

Le gouvernement libre a eu des formes très diverses selon les époques (ainsi la République romaine à l'époque des Scipions, telle que la décrit Polybe), mais aussi selon les pays. La république des Etats-Unis est un gouvernement libre, tout comme les monarchies britannique et française. A la princesse de Lieven lui avouant sa préférence pour la monarchie, Guizot répond que la république peut avoir une grandeur égale (5). Toutefois, il pensera toute sa vie que république et monarchie s'inspirent de principes et revêtent des formes qui n'ont rien de commun et qu'il importe de ne pas confondre dans des combinaisons bâtarde ; ainsi la constitution française de 1791, mélange de monarchie et de république, fut un échec désastreux qu'il faut éviter de reproduire (6). Guizot demeurera toujours convaincu de la nécessité d'une monarchie parlementaire comme forme du gouvernement libre en France.

tion » ne se conçoit pas sous sa forme moderne sans le christianisme.

(3) Cf. lettre à Mme Lenormant du 31 décembre 1864 dans Mme de Witt : *Monsieur Guizot dans sa famille et avec ses amis*, p. 396-97.

(4) Il serait utile d'analyser plus à fond les notions de *nature*, de *régularité* chez Guizot (ainsi que celle de *nécessité* que relève à juste titre la communication de M. René Rémond) et d'établir leurs relations dans sa pensée.

(5) Lettre à la princesse de Lieven, 24 octobre 1838.

(6) Sur ce point, Guizot ne pratiquera jamais « l'indifférence en matière de régime » de certains libéraux parlementaires. Il peut être curieux de comparer sa pensée sur ce point à celle de NECKER, *Dernières vues de politique et de finances* (1802), ouvrage né de conversations avec Suard, l'ami de Guizot. Necker donne deux modèles, l'un de constitution républicaine, l'autre de constitution monarchique, mais il dénonce « l'inconvénient politique de ces combinaisons timides, où, en empruntant quelques traits de la Monarchie et quelques traits de la République, on ne peut obtenir ni l'unité majestueuse de l'une, ni le mouvement animé de l'autre ».

Pour quelle raison ? Il ne croit pas qu'une monarchie absolue, anachronisme caractérisé, puisse réparaître. Par contre, la monarchie réduite à l'état de pouvoir libre et limité dans un ensemble constitutionnel lui paraît essentielle pour éviter la démocratie anarchique des passions populaires ou la démocratie autoritaire qui abandonne la dictature à un homme. Dans sa jeunesse, Guizot a vu l'anarchie aboutissant à la tyrannie. De ce règne des passions, passions populaires, passions d'un homme, qui ne donne ni liberté au-dedans, ni paix au-dehors, il a gardé un souvenir pénible. La force y nie la civilisation, règne du droit. Dans sa démesure, l'homme se croit l'égal de Dieu ; ignorant les limites de sa nature, il essaie vainement, accumulant les ruines, de modifier l'ordre naturel de la société. Cette tentation est d'ailleurs permanente. Pour Guizot, la lutte des classes emplit l'histoire de son tumulte ; cependant, les influences religieuses et morales ne dépendent pas d'elle et fournissent le remède. Non que Guizot ait jamais rêvé de théocratie ou de cléricalisme ; pour lui, les Eglises et l'Etat doivent être mutuellement libres et distinctes. Mais il ne conçoit pas de réussite politique indépendante d'une réforme morale. Comme il n'admet pas l'existence d'une morale séparée d'une foi religieuse, il semble assuré que pour lui, le gouvernement libre ne se conçoit guère sans une conscience religieuse moderne, dont à son époque on ne peut guère trouver d'exemples que dans les pays protestants. Et on voit le problème qui se pose, s'agissant d'une nation de tradition catholique comme la France.

Le gouvernement libre unit donc morale et politique ; c'est le régime d'une nation civilisée. Aux luttes de la force, il substitue les luttes parlementaires ; agité à la surface, il assure la paix dans les profondeurs. Mieux : de la lutte entre des pouvoirs distincts et libres, il fait naître l'harmonie. La loi ne résulte pas du règne brutal d'une majorité, mais des conclusions d'une discussion libre, dégageant la nécessité, accordée à un moment de l'évolution historique. Dès lors, il s'agit de faire participer au débat tous les individus susceptibles d'indépendance et de « lumières ». Ainsi apparaissent (comme en Angleterre) les membres de cette fameuse « classe moyenne » qui, juste milieu par essence, veulent l'ordre et la liberté, sans réaction ni révolution, majorité silencieuse avant la lettre, qui toujours raillée par les oppositions, est toujours recherchée par les gouvernements. La difficulté réside dans la définition de ses limites, puisqu'elle s'élargit avec le progrès

de la civilisation, évidence que Guizot n'a jamais niée tout en refusant de croire qu'il y eût un jour futur pour le suffrage universel, même limité au sexe fort.

Guizot espère ainsi assurer à la société issue de la Révolution le gouvernement nécessité par son état réel, en fondant des institutions ; en somme, « clore la Révolution en la régénérant ».

Ce programme, Guizot a contribué à son élaboration et à sa mise en œuvre. Mais il n'était pas sous la Restauration le vrai chef de la famille doctrinaire. Ecartons les jeunes (Rémusat), les fonctionnaires (Barante), les orateurs (de Serre) et même Victor de Broglie venu des rangs de la gauche, restent Royer-Collard et le couple de Coppet, Mme de Staël et Benjamin Constant. On retrouve leurs idées à l'origine de la pensée de Guizot. Il faut donc déceler la tonalité originale du libéralisme doctrinaire de ce dernier.

Classé dès 1830 parmi les leaders de la Résistance, Guizot après la disparition de Casimir Périer en devient le chef authentique. Son attitude est désormais fixée. Lui-même dans ses mémoires résume sa vie politique : « J'ai défendu tour à tour la liberté contre le pouvoir absolu et l'ordre contre l'esprit révolutionnaire ; deux grandes causes qui, à bien dire, n'en font qu'une, car c'est leur séparation qui les perd tour à tour l'une et l'autre. Tant que la liberté n'aura pas hautement rompu avec l'esprit révolutionnaire et l'ordre avec le pouvoir absolu, la France sera ballottée de crise en crise et de mécompte en mécompte. C'est ici vraiment la cause nationale » (7). Phrases que pourrait endosser un « républicain de gouvernement », mais qui résument une évolution vers la droite. Les Trois Glorieuses, Guizot ne les a jamais désavouées, mais il en a donné une interprétation minimale, celle d'une révolution faite pour conserver, et dont le triomphe ne pouvait comporter aucune innovation (8). Le choc psychologique fut alors chez Guizot à la mesure de la surprise. Improvisé ministre de l'Intérieur au cours d'un « tremblement de peuple » (9), la « maladie des esprits » le frappa au plus profond de lui-même. « J'en entrevis assez pour me vouer, corps et âme, à la résistance, comme à un devoir d'homme sensé, d'homme civilisé, d'honnête homme et de

(7) *Mémoires*, éd. Richard, Paris, 1971, p. 4.

(8) *Mémoires*, éd. Richard, p. 112-199 et Rémusat : *Mémoires*, II, p. 403.

(9) L'expression est de Louis BLANC : *Histoire de Dix ans*.

citoyen » (10). D'où sa hantise d'opposer la nouvelle monarchie à « la meilleure des républiques », sa détestation des combinaisons bâtardes où se dissimule le principe ennemi.

A qui s'était flatté de « clore la Révolution française en la régénérant », 1830 signifiait que la révolution continuait. Elle reprenait avec la puissance d'une marée. C'est l'intuition centrale du jeune Tocqueville dans la *Démocratie en Amérique*. D'ailleurs, sans l'explosion révolutionnaire de Paris, quel sort était réservé à l'opposition légale de Guizot et de ses amis ? Comment désavouer un mouvement sauveur qui, de surcroît, vous portait au pouvoir ? Mais dans quelles conditions ! Toujours libéral, Guizot devient conservateur et antirévolutionnaire. Relisons sa correspondance avec Laure de Gasparin : « Depuis cinq ans, je me sens aux prises avec le génie du mal et j'ai contracté dans cette lutte une confiance peut-être excessive » (11). Et encore « le mal profond, le mal qui réside dans l'état des esprits et dans la faiblesse de l'organisation sociale, je crois celui-là très grand et le remède très difficile [...] Mais inquiet ou non, il faut faire son devoir et pourvoir au mal du moment. C'est en ne se lassant pas de guérir celui-là qu'on finira par atteindre le mal profond » (12). Après tout, Guizot en 1830 était populaire ; c'est délibérément, ou plutôt par une réaction invincible de son être, qu'il a opté pour l'impopularité ; par fidélité à ses principes. Dans une lettre de juillet 1837 à la princesse de Lieven, Guizot explique à sa nouvelle amie le motif de l'« ardeur des animosités politiques » dont il est l'objet, alors qu'il n'a jamais de ces querelles d'homme à homme qui rendent les bonnes relations impossibles : « le parti révolutionnaire radical, qui s'appelle le parti libéral, avait toujours été traité, par ceux-là mêmes qui le combattaient, avec un secret respect. On le taxait d'exagération, de précipitation, on lui reprochait d'aller trop loin, trop vite. On ne lui contestait pas la vérité de ses principes, la beauté de ses sentiments et l'excellence de leurs résultats quand le genre humain serait assez avancé pour les recevoir. Les partisans absolus de l'ancien régime étaient seuls, quant au fond des choses, ses antagonistes déclarés, et ceux-là il ne s'en souciait guère. Le premier peut-être, avec un peu de bruit du moins, j'ai attaqué le parti de

(10) *Mémoires*, éd. Richard, p. 121.

(11) Lettre du 6 août 1835.

(12) Lettre du 12 septembre 1841.

front, j'ai soutenu que presque toutes ses idées étaient fausses, ses passions mauvaises, [...] qu'il était aussi incapable de fonder les libertés publiques que de manier le pouvoir, [...] que l'avenir ne lui appartenait point ; qu'il était déjà vieux, usé, ne savait plus que nuire et n'avait plus qu'à céder la place à des maîtres plus légitimes de la pensée et de la société humaine [...] Je ne lui demandais pas d'ajourner son empire, j'entreprenais de le détrôner à toujours » (13).

Mais que de radicaux camouflés en libéraux ! Que de peine pour étouffer toute politique de compromis, d'apaisement, qui, comme celle de Molé, dévoie les conservateurs ! Il y a le mal, il y a le bien qui doit rallier tous les « honnêtes gens », les « gens de bien ». La lutte politique revêt un aspect de croisade morale. Alors que pour Tocqueville, le succès de la démocratie est inéluctable, Guizot commence contre elle une lutte incessante par l'établissement du gouvernement représentatif. Les partis, pense-t-il, s'organisent *après* les révolutions (14). Il se voue à l'organisation, non d'un parti, au sens moderne du mot, mais d'une majorité parlementaire conservatrice, libérale, antirévolutionnaire. Ce parti, comme son chef, est original : étranger à l'Ancien Régime, il se veut contre-révolutionnaire sans être réactionnaire, tout en restant libéral. On conçoit qu'il ait reposé sur une base trop étroite (les derniers des Romains, disait le roi en riant) et qu'en fin de compte son chef ait dû l'élargir par l'absorption de catholiques ou de légitimistes plus ou moins convertis. Guizot est vraiment le parrain du parti de l'ordre, ce vaste agrégat conservateur qui dominera la politique française de 1840 à 1877 ; c'est une ironie du sort qu'il ait été abandonné par « la rue de Poitiers » en 1849. Mais les avatars du parti de l'ordre montrent les difficultés d'être à la fois libéral et contre-révolutionnaire.

D'abord la notion même du gouvernement représentatif s'en trouve étrangement modifiée. L'idée d'alternance au pouvoir de majorités opposées, condition essentielle du

(13) Lettre du 17 juillet 1837.

(14) *Mémoires*, éd. Richard, p. 537 : « Ce n'est pas dans le premier feu des grandes révolutions libérales que se forment les partis politiques destinés à devenir les éléments actifs des gouvernements libres. Ils appartiennent à l'époque d'organisation des révolutions accomplies, non à l'époque de bouleversement où elles s'accomplissent. Ce fut à partir de 1814, à l'avènement pratique et continu de la liberté, que les partis politiques entrèrent en scène parmi nous, comme les acteurs naturels et nécessaires du drame qui s'ouvrait ».

parlementarisme, n'intéresse pas Guizot. Même pour l'Angleterre, de crainte que les whigs ne soient contaminés par les radicaux, il souhaite une union nationale : que whigs et tories se rapprochent pour exercer ensemble le pouvoir devant le danger commun. Apparaît ainsi en pratique un blocage du système qui perd sa vertu de souplesse.

En théorie, Guizot pense bien qu' « il y a des temps où les peuples sont gouvernés surtout par leurs désirs et d'autres où ils obéissent surtout à leurs craintes. Selon que l'une ou l'autre de ces dispositions prévaut, les peuples recherchent de préférence la liberté ou la sécurité. C'est le premier secret de l'art de gouverner de ne pas se méprendre sur leur vœu dominant » (15). Il est des réformes « indispensables et qu'il y aurait folie à contester obstinément... C'est le métier des gouvernements de faire des choses difficiles et de s'adapter à la société (16) ».

Mais en fait jamais Guizot n'admettra que le tour des réformes soit venu. Ceux qui les réclament sont des « brouillons » ou des « malintentionnés ». « Toutes les classes, toutes les forces sociales s'amalgament, se combinent en paix au sein de cette grande unité morale de la société française », affirme-t-il à la Chambre en 1842 (17). Assertion audacieuse, que contredit sa hantise du « mal profond ». Que Guizot ait ignoré l'ampleur de la question sociale est certain. Il a méconnu l'état réel de cette classe moyenne dont il voulait faire l'axe de sa politique. Ce grand intellectuel suivait mal le mouvement des idées de son temps (18). Après 1839, il est accaparé par la politique extérieure ; la princesse de Lieven le confine dans le monde diplomatique et il perd contact avec l'opinion, n'adaptant plus son système à ses variations. Mais dans la mesure où il les percevait, il était convaincu de la nécessité de leur résister. Sainte-Beuve lui a reproché de n'avoir pas « la vibration populaire », de demeurer étranger aux passions publiques et de les dédaigner (19) dans la mesure où il les percevait. Ni administrateur, ni économiste, Guizot demeurait prisonnier d'une doctrine politique. Son ami Rémusat est finalement sévère : « indépendant d'esprit, calviniste sans foi, contre-révolutionnaire sans goût d'an-

(15) *Mémoires*, éd. Richard, p. 295.

(16) Lettre à la princesse de Lieven, 16 juillet 1837.

(17) Discours du 15 février 1842. *Histoire parlementaire*, III, 554.

(18) Relire sur ce point la clairvoyante préface de Jean Schlumberger à la correspondance avec la princesse de Lieven, XXXVI-XL.

(19) *Nouveaux lundis*, I. Article de 1861 sur le quatrième volume des *Mémoires*. Le critique est rallié à l'Empire.

rien régime, atteint d'un libéralisme vague plus philosophique que politique, ayant plutôt les sentiments d'un Genevois que d'un Français » (20). Dubois dès 1837 pense qu'il « perd la dynastie ». C'est « l'impopularité spéciale ».

Pourtant les idées de Guizot n'ont pas changé depuis ses débuts. Mais ce qui le séparait dès l'origine de ses amis est devenu manifeste. Leur interprétation de la philosophie du XVIII^e siècle est opposée. Guizot est imbu de pessimisme chrétien, convaincu de l'impuissance et de l'insuffisance de la nature humaine. Sainte-Beuve relève avec finesse qu'il a été « jeune professeur de l'Université sans avoir été élève et enfant de l'Université ». Guizot n'a jamais cru que, laissée à elle-même, la liberté humaine aille au bien et puisse y suffire. Le frein des lois est nécessaire, mais surtout la conscience religieuse de l'individu (21). Son protestantisme rejoint ici le jansénisme de Royer-Collard. Le progrès ne peut venir que de la « civilisation chrétienne ». L'Angleterre, l'heureuse Angleterre concilie ordre et progrès, la bourgeoisie s'y unit à l'aristocratie au sein du gouvernement parlementaire. Pourquoi la France est-elle si différente ? Pourquoi les deux nations réagissent-elles si différemment en 1848 ? L'Angleterre s'est enrichie sans se corrompre parce qu'elle est protestante et parce qu'elle a le gouvernement parlementaire. Les deux sont liés (22). Germaine de Staël ne pensait pas autrement (23). Mais alors le succès politique est conditionné

(20) Rémusat : *Mémoires*, I, p. 348.

(21) Cf. : Nos mécomptes et nos espérances, *Revue Contemporaine*, 1855 et *Trois générations* (passage sur la génération de 1789), 1863.

Ces textes sont tardifs ; aussi est-il utile de les confronter avec Guizot pendant la *Restauration*, chap. x, pp. 317-21. Pour l'essentiel, la pensée n'a pas changé.

(22) Mme de Witt, *op. cit.*, p. 260. Lors de la manifestation charliste de mars 1848 à Londres, Guizot exilé voit « toute l'aristocratie et toute la classe moyenne en descendant fort bas » unanimes à soutenir le gouvernement contre l'émeute. Il compare avec la situation de Paris en février, alors que les légitimistes et une majorité de la garde nationale sont passés à l'opposition. Le 16 septembre 1857, Guizot écrit à Mme de Gasparin : « L'Angleterre est le boulevard de la dignité et de la liberté humaines. Aucune nation, depuis que le monde existe, n'est devenue comme celle-là grande et riche, sans s'énerver ni se corrompre. Elle doit cela à son christianisme protestant et à son gouvernement parlementaire ».

(23) Cf. *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* (1818) : « Loin de se dissimuler que la liberté de conscience tient de près à la liberté politique, il me semble que les protestants doivent se vanter de cette analogie. Ils ont toujours été et seront toujours des amis de la liberté ; l'esprit d'examen en matière de religion conduit nécessairement au gouver-

par une réforme religieuse bien difficile à concevoir en France.

Si Guizot n'avait été qu'un politicien avide de pouvoir et de succès, il pouvait suivre le courant de 1830. Mais ses convictions profondes l'en empêchaient. Mieux, il se concevait comme un élu destiné à assurer le triomphe de la liberté par la vertu. Doctrinaire d'idées certes, mais aussi de morale. Ses convictions lui ont attiré le respect général, mais elles l'ont progressivement isolé.

nement représentatif en fait d'institutions politiques ». Et encore : « Pour arriver au point de prospérité où est l'Angleterre, les lumières de la réforme religieuse sont aussi nécessaires que l'esprit de liberté du gouvernement représentatif ». Mais alors, comment introduire le gouvernement représentatif dans un pays catholique ?